

**ANALYSE ET REFERENCES : . --- OBSERVATION D'UN PHENOMENE DE TYPE O.V.N.I ---**

- Références : - BE N° 25400 DEF/GEND/OE/DO/RENS du 28/09/1992  
- CM N° 32600 DEF/GEND/OE/GO/RENS du 08/11/1985

- Lieu : - Bassin

Nous soussigné : Mdl/Chef

OPJ, en résidence à

Vu les articles : 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Rapportons les opérations suivantes :

**GENESE DES FAITS**

Le 01<sup>er</sup> décembre 2004 vers 21h15, le C.O.G (centre opérationnel gendarmerie) de engage une patrouille, composée de l'Adjudant et du Gendarme afin de constater la présence éventuelle sur le terrain d'un objet non identifié susceptible de provenir de l'espace.

En effet, ce même soir, le Docteur informe la gendarmerie des faits suivants :

« Le 1<sup>er</sup> décembre 2004 vers 19h30. rentrant de consultations, le circule sur la dans le sens Sud-Nord.

Son attention est soudain attirée par la présence dans le ciel, plein Nord, d'une boule blanche lumineuse de forte intensité qui descend vers le sol à grande vitesse.

Avant d'atteindre le sol, la dite boule se transforme en petit point rouge et disparaît. »  
(pièce 02)

Les recherches et l'enquête de voisinage effectuées par la patrouille dépêchée sur la zone présumée du phénomène s'avèreront infructueuses.

Suite au message de diffusion effectué, nous apprenons que l'Adjudant de la Brigade de a également été témoin de ce phénomène.

Néanmoins, ce militaire précise que cet objet lui a fait penser à la descente d'une fusée éclairante.  
(pièce 03)

Aucun autre témoignage n'a pu être recueilli dans le cadre de cette affaire.

De part les deux témoignages recueillis, nous avons pu établir le « lieu présumé » du phénomène sans toutefois connaître l'endroit précis où cela s'est produit.

(pièce 04)

**CONCLUSION**

Au regard des témoignages obtenus, il appert que l'objet lumineux observé peut être la conséquence de deux phénomènes :

1°) L'entrée d'une météorite dans l'atmosphère s'étant désintégrée avant de toucher le sol.

2°) Le tir d'une fusée éclairante par un quidam – Cette hypothèse explique en partie la présence de la lueur rouge.

L'Enquêteur

1	M. le Préfet de l'	Date de clôture 31/12/2004	Transmis le : 31/12/2004 par : Mdl/Chef O.P.J., Adjoint au Commandant de Brigade.
1	Général Commandant la région aérienne		
2	DGGN – Bureau Défense Opération - Sous Direction des Opérations – Bureau Renseignement Situation	(signature)	(signature et cachet)
1	Archives		

Nous soussigné : Mdl/Chef

OPJ, en résidence à

Vu les articles : 282 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie,  
Articles 109 et 114 de l'arrêté territorial 581. du 25/09/1958.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à \_\_\_\_\_ sur le lieu de travail de la personne dénommée ci-dessous, nous entendons:

M.  
né le **03/04/1949**

**sexe masculin, 55 ans,**  
**(74) – FRANCE,**

**marié,**

**nationalité française,**

qui déclare le sept décembre deux mille quatre à seize heures :-----

--- Je reconnais avoir pris connaissance des faits pour lesquels ma déposition est requise. En effet, le 1<sup>er</sup> décembre 2004 vers 19h30, je circulais sur la \_\_\_\_\_ A dans le sens

--- A deux kilomètres environ de \_\_\_\_\_ j'ai été témoin du phénomène suivant : -----

--- Plein Nord, j'ai vu une boule lumineuse de couleur blanche, sans queue. Cette boule descendait verticalement à grande vitesse. Puis, avant d'atteindre le sol, ce phénomène c'est transformé en un point incandescent rouge beaucoup plus petit que la boule blanche qui descendait.-----

--- Pour moi, cet objet n'a pas touché le sol. Ce point rouge a totalement disparu avant d'atteindre le sol.-----

--- Cet objet n'a pas changé de direction, sa trajectoire était verticale, du ciel vers la terre.-----

--- La grosseur de cet objet, qui m'a semblé assez lointain du lieu où je me trouvais, est de l'ordre d'un ballon de football. Le point rouge, quant à lui, était nettement plus petit. Il avait la grosseur d'une balle de ping-pong.-----

--- J'ai vu ce phénomène vers 19h30, donc il faisait nuit noire.-----

--- Il ne pleuvait pas et il n'y avait pas de brouillard. Les conditions de visibilité étaient bonnes.-----

--- A \_\_\_\_\_ le sept décembre deux mille quatre à seize heures et quinze minutes.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."-----

**La personne entendue.**

**L'O.P.J.**

*A signé au carnet de déclarations*

Compagnie :

CIE.GD.

Unité :

BT

## RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

PROCES - VERBAL  
DE RENSEIGNEMENTS

C.U. : 02639 - PV 2317/2004

03

01

Nous soussigné : Mdl/Chef

OPJ, en résidence

Vu les articles : 282 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie,  
Articles 109 et 114 de l'arrêté territorial 581.du 25/09/1958.

Rapportons les opérations suivantes :

Le soir des faits, suite à l'appel du  
l'Adjudant et du gendarme  
produit le phénomène.

une patrouille composée de  
se rend sur le secteur où s'est

Les recherches effectuées sur les lieux se sont avérées infructueuses et l'enquête de voisinage n'a permis d'obtenir aucun renseignement utile à l'enquête en cours.

De retour à l'unité, cette patrouille adresse un message de compte rendu qui est diffusé aux différentes unités de la compagnie de

Le 02 décembre 2004, l'Adjudant de la brigade prend attache avec la BT  
et précise avoir vu ce phénomène.

En effet, ce militaire en position de repos, se trouvait au tennis Club de  
lorsque son attention a été attirée par la présence dans le ciel, en direction de la  
vallée de , d'une boule de lumière blanche qui descendait.

**Il décrit le même phénomène que le en précisant néanmoins  
que cet objet lui a fait penser à la descente d'une fusée éclairante.**

→ Aucun autre témoin des faits n'a été recensé.

Vu les constatations effectuées par le et l'Adjudant / nous  
avons établi un plan de situation du lieu présumé de l'apparition de ce phénomène.

(pièce 04)

Fait et clos à , le 28 décembre 2004.

**L'O.P.J.**

# Space Track

The Source for Space Surveillance Data

## Decay Date Query Results

Catalog Number	Common Name	International Designator	Country (Key)	Launch Date	Launch Site (Key)	Decay Date	Period	Incl.	A
27138	PSLV DEB	2001-049CJ	IND	2001-10-22	SRI	2004-12-01	89.65	97.66	20

*Inde*

*SIRHARIKOTA*

[HOME](#)

**Space-Track**

[LOGOUT](#)

[Privacy Statement](#) [Contact](#) [User Agreement](#)

© 2004 Space-Track.Org - All rights reserved.

*Pas de trace de ce débris sur la base DISCOS car il a pu être retiré compte tenu de l'ancienneté de la rentrée. Cependant les débris du même lanceur sont visibles au 1/12/04. L'hypothèse ne peut donc être écartée.*